

ARGUMENTAIRE



Le 25 novembre 2025

Le Gouvernement approuve une réforme fiscale d'envergure

Post RS : Le budget intègre et confirme la réforme fiscale d'envergure voulue par le MR, entraînant des baisses d'impôt de plusieurs centaines d'€ pour ceux et celles qui travaillent. Le gain atteint jusqu'à EUR 550 par mois pour les couples et près de EUR 300 pour les indépendants !

Préserver le pouvoir d'achat de ceux et celles qui travaillent – c'est LA priorité du MR

Promesse tenue !

Abstract :

- *La réforme fiscale conclue cet été prévoit une réduction d'impôt sur le travail jusqu'à 4 milliards d'€ d'ici 2030.*

De cette manière:

- *un salarié isolé au salaire minimum gagnera + 268€/mois*
 - *un salarié isolé avec un salaire brut de 2.300€ gagnera + 236€/mois*
 - *un couple avec 2 enfants et touchant le salaire minimum gagnera + 553€/mois*
 - *un indépendant personne physique gagnera + 330€/mois*
- *Cette augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs est possible grâce:*
- *à une augmentation progressive de la quotité exonérée d'impôt de 10.910 € à 15.300 € d'ici 2030*
 - *à une réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale*
 - *à une augmentation des réductions d'impôt pour enfant à charge*
 - *à l'instauration d'une déduction pour entrepreneur pour les bénéfices et profits*
 - *à la suppression de plusieurs taxes*

1. En résumé : quelle hausse du pouvoir d'achat

La réforme fiscale entraîne une réduction d'impôt sur le travail jusqu' € 4 milliards à l'horizon 2030
Les gains seront les suivants

- Salarié isolé au salaire minimum : 268 €/mois (gain réforme fiscale+chèque repas+hausse salaire minimum)
- Salarié isolé avec un salaire de 2.300 € brut : 236 € /mois (gain réforme fiscale+chèque repas)
- Couple avec deux enfants à charge et touchant le salaire minimum : 553 € /mois (gain réforme fiscale+hausse du salaire minimum+augmentation des chèques repas)
- Indépendant personne physique : 330 €/mois (gain réforme fiscale+déduction entrepreneur+réduction impôt pour fonds propres+suppression de la majoration pour absence de versements anticipés)

Et ceci n'est qu'un début puisque le MR a obtenu qu'à chaque conclave, il est examiné comment augmenter encore plus le salaire poche. Ceci explique que, lors du conclave de novembre 2025, il a été décidé d'avancer la réforme fiscale en prévoyant une enveloppe de EUR 60 millions pour un boost fiscal sur les bas salaires dès 2026 et une enveloppe de plus de EUR 750 millions dès 2028 !

ARGUMENTAIRE



2. *Les mesures en détails*

Les mesures phares de la réforme fiscale sont :

- La hausse de la quotité exonérée d'impôt de 10.910 € à 15.300 € (augmentation progressive jusque 2030). Le MR l'avait promis, il l'a obtenu : pas d'impôt avant d'atteindre un montant équivalent au minimum pour vivre (le RIS)
- Réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale, ce qui permet un gain annuel jusque 365 € ;
- Augmentation des réductions d'impôt pour enfant à charge (réduction d'impôt de 1.980 € à 2.650 €). Gel des montants pour 5 enfants ou plus durant la législature ;
- Avant la réforme, les chômeurs étaient moins taxés que les travailleurs. Un salarié, à revenu égal à un chômeur, payait plus d'impôt que les inactifs. Pour le MR, c'était inacceptable. Le MR a obtenu la suppression de la réduction d'impôt pour revenus de remplacement. Cette suppression permet une taxation identique entre les actifs et les inactifs, et de creuser le différentiel de 500 € par moi promis par le MR ;
- Le MR a obtenu la réintégration du secteur de l'IT (professions du numérique) dans le régime favorable des droits d'auteur. Cette réintégration permet de renforcer l'ancrage de nos entreprises innovantes et du secteur de la tech en Belgique. La persévérence du MR paie, la Belgique redevient compétitive pour attirer les meilleurs profils étrangers et éviter que nos meilleurs développeurs choisissent de faire leur carrière à l'étranger ;
- Le MR veut récompenser les indépendants en personne physique. Le gouvernement instaurera une déduction pour entrepreneur pour les bénéfices et profits à hauteur de 10 %, ce qui permettra un gain fiscal jusque 480 € par an !
- Le MR a également défendu une proposition de suppression de petites taxes désuètes (par exemple celles visant les jus de fruit) ; et,
- Enfin le MR a bataillé pour éviter que les dirigeants d'entreprise soient pénalisés dans le cadre de la réforme. L'accord de gouvernement prévoit en effet une limite pour la part de la rémunération qui peut être payée en ATN (20%). En cas de dépassement de la limite de 20%, il n'y a pas de nouvelle taxe prévue pour les dirigeants, mais cette limite vient simplement se rajouter aux conditions pour bénéficier du taux réduit de l'impôt des sociétés à 20%. Pour les salariés, le MR a obtenu la réduction de la sanction pour l'employeur à 7,5%. Le seuil de 20% sera calculé au niveau de l'entreprise ce qui atténuerait son impact.